

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/10/2024 - 38181 - 2018 B 10226 - 843 615 923 - A.I

①

BILAN SIMPLIFIÉ

38181

N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise AI										Néant ☐					
Adresse de l'entreprise 105 RUE DE PARIS 93000 BOBIGNY															
SIREN 8 4 3 6 1 5 9 2 3															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2										Durée de l'exercice précédent* 1 2		23 OCT. 2024			
										Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 3			
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014		016								
	Immobilitisations corporelles *				028	22 500	030	20 113		2 387					
	Immobilitisations financières * (1)				040		042								
	Total I (5)				044	22 500	048	20 113		2 387					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	98 646	070			98 646						
		Autres* (3)		072	135 653	074			135 653						
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	31 393	086			31 393							
	Charges constatées d'avance*		092		094										
Total II		096	265 692	098			265 692								
Total général (I + II)					110	288 192	112	20 113		268 079					
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120				5 000						
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126										
	Réserves réglementées*				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132										
	Report à nouveau				134			60 222							
	Résultat de l'exercice				136			19 980							
	Subventions d'investissement				137										
	Provisions réglementées				140										
Total I				142			85 202								
Provisions pour risques et charges				Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166			105 670							
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 8 907)				172			23 186							
	Comptes courants d'associés				173										
	Autres dettes				175			54 021							
	Produits constatés d'avance				174										
Total III				176			182 877								
Total général (I + II + III)					180			268 079							
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	22 500							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	20 720	(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A I

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 2 13

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	140 676
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	140 677
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	98 284
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	1 301
	Rémunérations du personnel*				250	11 451
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 503
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255	254	4 500
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	117 040

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	23 637
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	131
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	3 526
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	19 980

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

312

19 980

314

Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		3 526	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Créanc report en arrière du déficit	346		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	
	Deduction except simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Deduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990	
	Deduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col.1
Déficit col.2

352

23 506

354

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col.1
Déficit col.2

370

23 506

372

Désignation de l'entreprise : AI

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	15 613	462	22 500	464		466	22 500	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL		490	15 613	492	22 500	494		496	22 500	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	4 500	554		556	20 113
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	4 500	574		576	20 113

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme*	Long terme				
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
	①	②	③	④	⑤					
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)					579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 4 3 6 1 5 9 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AI

ADRESSE (voie) 105 RUE DE PARIS

CODE POSTAL 93000 VILLE BOBIGNY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique AKPOLAT Prénom(s) UZEYIR

Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 01021974 N° Département 99 Commune HIZAN Pays TR

Adresse : N° 12 Voie ALLÉE DES CHARMES

Code Postal 93110 Commune ROSNY SOUS BOIS Pays TR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.I
SASU au capital de 5000 €
Siège social : 105 Rue de PARIS
93000 BOBIGNY

SIREN : 843 615 923

ooOoo

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 30 juin 2024

L'an deux mille Vingt quatre
le Trente juin à 13 heures.

L'actionnaire de la SASU « A.I » au capital de 5000 € ayant émis 100 actions de 50 € chacune, se sont réunis en assemblée annuelle au siège social, sur la convocation de la présidence, faite par lettre remise en main propre à chaque actionnaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur AKPOLAT Uzeyir président actionnaire (selon statuts art 15), présent et acceptant, qui possède le plus grand nombre des actions.

Le président constate :

* Que sont présents :

M. AKPOLAT Uzeyir	100 actions
-------------------	-------------

* Que le total des actions présentées est de 100 actions, soit plus de la moitié des actions émises par la société.

En conséquence, le Président déclare que l'assemblée n'étant saisie que de résolutions de caractère ordinaire est en état de délibérer.

Le présent procès-verbal devant être signé de tous les actionnaires présents, il n'a pas été établi de feuille de présence.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice clos le **31 décembre 2023**,
- Approbation des comptes annuels et quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions réglementées,
- rémunérations de la présidence,
- Pouvoirs à donner.

Il met à la disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

- Une copie des statuts,
- Un double des lettres de convocation,
- L'inventaire au **31 décembre 2023**,
- Le texte des résolutions,
- Le rapport de gestion.

Le Président indique que les comptes annuels, à l'exception de l'inventaire, le texte des résolutions et les rapports ci-dessus énumérés, ont été communiqués aux actionnaires au moyen de la lettre de convocation et que l'inventaire a été tenu au siège social, à leur disposition pendant les quinze jours qui précèdent l'assemblée.